

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Livraison d'un bien acheté par un particulier auprès d'un professionnel

La livraison est le transfert d'un bien acheté chez un professionnel vers un consommateur. Quel que soit le mode de vente et le montant de la commande, le vendeur doit indiquer à l'acheteur **avant la signature** du contrat les délais de livraison (ou d'exécution s'il s'agit d'une prestation de services).

Information et protection du consommateur

Et aussi...

- Prestations de service
- Achat à distance : livraison du bien ou exécution de la prestation

Où s'informer ?

• 0809 540 550 DGCCRF – RéponseConso

Vous rencontrez une difficulté suite à un achat ? Vous avez une interrogation sur un point de droit avant d'acheter ou commander ?

Vous pouvez obtenir une réponse par un agent de la DGCCRF en appelant le **0809 540 550**.

Horaires d'ouverture du service :

Lundi et mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15

Mercredi : de 13h15 à 17h15

Jeudi : de 8h30 à 12h30

Vendredi : de 8h30 à 16h

Numéro non surtaxé

